

Une éducation qui fabrique des pauvres au service des riches un objectif programmé, un programme à combattre

Loin des beaux discours sans cesse répétés par les élites et les médias, l'école n'est plus (pas ? n'a jamais été ?) un lieu de construction d'égalité et d'émancipation. Au contraire l'école française sert à créer toujours plus d'inégalités et même à les justifier.

Afin d'atteindre son objectif de réductions de postes (qui n'est rien d'autre qu'une réduction des coûts, le langage de l'entreprise étant ici plus qu'approprié), les élèves pris en charge de la maternelle au lycée peuvent avoir un enseignant qui n'a eu aucune formation. Enseigner, le seul métier qui ne s'apprendrait plus ? (imaginons cela chez les chirurgiens). A cela s'ajoute le recours massif à l'emploi précaire et les inévitables augmentations du nombre d'élèves dans chaque classe (52 000 suppressions de postes en 4 ans). Les besoins de chaque élève ne peuvent plus être pris en compte. Pour pallier à cela, seule une minorité de parents aura les moyens culturels et/ou financiers de compléter les apprentissages scolaires, en aidant leurs enfants ou en ayant recours aux boîtes privées qui fleurissent depuis quelques années (largement incités d'ailleurs par des réductions d'impôt, on voit donc bien quelles catégories sociales sont ciblées !)

Les dernières «réformes» multiplient les évaluations à tous les niveaux, celles-ci sont

principalement centrées sur des compétences, ce qui là encore répond à des demandes économiques et patronales, bien loin des besoins des élèves. L'idée d'une école censée former des «citoyens» n'est plus qu'un leurre, alors que l'école devrait aller beaucoup plus loin et tout mettre en œuvre pour permettre l'émancipation des élèves.

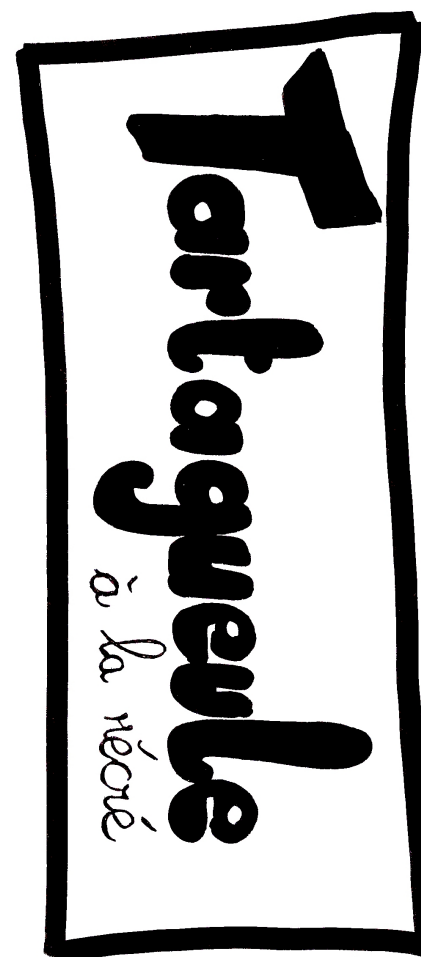
A tous les niveaux, les changements que connaît l'éducation visent toujours à créer et entretenir les inégalités. A l'université les frais d'inscription sont en constante augmentation ce qui ne pénalise que les enfants des classes défavorisées qui sont donc contraints d'avoir des «petits» boulots. De même les attaques contre l'éducation prioritaire (idée qui consistait à donner plus de moyens à ceux qui en ont moins) creuseront toujours plus d'écarts dans une école à plusieurs vitesses. Dans la même logique, la restriction de l'accueil des deux ans en maternelle pénalise les familles les plus pauvres qui doivent alors avoir recours à un mode de garde payant si les deux parents travaillent.

Ce service public censé profiter, quelque soit son origine sociale, à toutes et tous est donc attaqué de toute part. Comme tous les services publics, l'éducation que nous défendons est aussi un mécanisme de réduction des inégalités sociales.

Les changements en cours vont à l'encontre d'une répartition plus juste des richesses.

Répartir également les richesses passe aussi par répartir également les savoirs !

Campagne de la CNT pour une répartition égalitaire des richesses.
plus d'info : www.cnt-f.org/campagne



Pour une révolution sociale, éducative et pédagogique

N°92 novembre 2011 Bulletin de la CNT Éducation Rhône et Ain Avec le soutien de la CNT-PTT



CNT Éducation

c/o SUTE - CNT

Palais du Travail

9 place Lazare Goujon

69100 Villeurbanne

Permanences : 3 premiers mercredis du mois de 18 à 20h

44 rue Burdeau Lyon 1er

Tel : 04.78.27.05.80

educ69@cnt-f.org

www.cnt-f.org/fte



Dispositif éCLAIR

Le management dans l'éducation : Pour nous c'est NON !

Lors de la rentrée 2010 Luc Chatel a lancé l'expérimentation du dispositif CLAIR, rebaptisé ECLAIR en 2011 car les écoles primaires sont à présent concernées. Sous couvert de lutter contre l'échec scolaire, ECLAIR est une fois de plus un moyen de casser l'éducation prioritaire. Pour cela, notre ministre utilise les seules méthodes qu'il sait pratiquer : les méthodes du privé !

1- L'autonomie des écoles, collèges et lycées ou comment le chef d'établissement devient DRH ! Après les universités, c'est au tour des établissements du primaire et du secondaire de trinquer. En effet, Eclair supprime les ZEP et les RAR (et leurs moyens) et cherche ainsi à donner toujours moins à ceux qui n'ont presque rien. Pour cela, rien de plus simple, il s'agit de mettre en concurrence les établissements les plus en difficulté sans oublier la mise en concurrence des travailleurs/ses entre eux/elles. Le chef d'établissement devient un super manager : grâce à un entretien personnalisé, il sanctionne les objectifs à atteindre et soumet les personnels à de multiples évaluations. Il a possibilité d'embaucher les enseignants selon son bon vouloir. Ce n'est ni plus ni moins qu'une remise en cause du système de mutation (déjà sujet à caution).

2- Un nouveau venu : le préfet des études ou comment le collègue devient contremaître !

L'an dernier ce n'était qu'un simple professeur, voici le nouveau petit chef de la salle des profs ! Le terme préfet des études vient directement de l'enseignement privé, ce n'est pas un hasard ! Son rôle s'apparenterait à la coordination et la supervision des projets en travaillant main dans la main avec l'administration, ce qui pourrait le conduire de fait à contrôler

le travail de ses anciens collègues. C'est la naissance d'une hiérarchie intermédiaire : une de plus ! Celle-ci ne pourra que favoriser la division entre les personnels. Sans oublier qu'une de ses missions est de devenir l'interface entre familles et établissements, empiétant très largement sur les plates - bandes des CPE, jusqu'à leur disparition ?

3- Un nouveau régime indemnitaire ou comment instaurer une prime au mérite dans l'éducation nationale ! Ce nouveau régime indemnitaire apparaissant au J.O du 13/09 consiste à remplacer la NBI (communément appelée prime ZEP) par une sorte de «prime ECLAIR» mélangeant part fixe et part modulable. Cette part modulable sera appréciée par le chef d'établissement voire le conseil pédagogique (dirigé par ce même chef d'établissement). Il s'agit en fait de mettre en place un système de prime au mérite sans compter des logiques d'avancement décidées par une seule et même personne. A ceci s'ajoute la suppression de la note pédagogique, c'est-à-dire que seule l'administration sera habilitée prochainement à évaluer ses personnels.

**Pas de privatisation de l'éducation prioritaire !
La CNT-FTE se battra jusqu'à la suppression du dispositif ECLAIR !**



N'Autre école 30, Famille et école (+ dossier pédagogie institutionnelle), automne 2011, 56 p., 4 € (disponible au local).



Longtemps l'école a été, à tort ou à raison, synonyme de progrès individuel ou collectif. Aujourd'hui on lit que les suicides

d'enfants s'accroissent dans les pays où l'école est synonyme de pression. Une pression qui ne produit pas que des drames, mais aussi du mal-être ordinaire, de l'anomie ou de l'absentéisme. Les familles sont, comme les personnels, à la fois victimes et acteurs de ce stress permanent : on pousse les enfants mais sans savoir les aider, on leur dit de travailler encore et encore, sans pourquoi ni comment. Pour les familles populaires s'ajoute la honte : on ne sait pas expliquer, on n'y comprend rien, on aimerait bien que nos enfants fassent mieux que nous mais eux ne veulent pas. On n'est pas présentable dans la société des bacs +.

Comment en sortir alors que l'on sait que le mal est ailleurs, dans la compétition forcenée et dans l'espoir vain d'une promotion par l'école, dans la structure sociale, dans le mépris de l'humain ?

Un numéro, qui additionne à son habitude éclairages variés voire contradictoires et signes d'inventivité, pour des démarches concrètes et ambitieuses...
Révolutionnaires ?



Des nouvelles du Front éclair

Une NBI (ou "prime zep") au mérite a vu le jour début septembre. Inspirée des pires méthodes de management du privé, cette nouvelle indemnité comporte une part fixe et une part modulable, attribuée selon le zèle avec lequel l'agent se sera acquitté des tâches "particulières" qui lui auront été confiées.

Cela ne concerne pas que les profs... Le décret paru le 12 septembre 2011 institue cette indemnité spécifique, annoncée comme une incitation financière, non seulement en faveur des enseignants mais aussi des personnels de direction, d'éducation, administratifs, sociaux et de santé exerçant dans les établissements ÉCLAIR. L'arrêté paru à la même date définit les montants des parts fixe et modulable. La part fixe pour les enseignants, personnels d'éducation, administratifs, et santé-sociaux s'élève à 1156€, et à 2600€ pour les personnels de direction : 2600€. Le taux annuel plafond de la part modulable est fixé à 2400€. Notons qu'à l'heure actuelle, la prime NBI est de 138 € par mois (hors personnels de direction). Avec l'application du décret, elle s'élèvera à 96 €, à laquelle s'ajoutera (ou pas) une part modulable pouvant atteindre un maximum de 200 €.

And the winner is...

Morceau choisi 1 :
"La part modulable est allouée aux personnels qui accomplissent l'intégralité de leurs obligations réglementaires de service [...] et

qui se voient confier, à titre accessoire*, des missions ou des responsabilités particulières au niveau de l'école ou de l'établissement."

Il faut comprendre que certains professeurs, à qui l'on aura attribué des missions "autres" (en plus de leur temps de travail habituel), se verront récompenser de leur zèle. On pense tout de suite aux préfets des études qui sans aucun doute raffleront la mise.

De quoi favoriser le travail en équipe...

Morceau choisi 2 :
"Pour le premier degré, l'IEN détermine, en concertation avec le directeur de l'école et les autres maîtres de l'école, les modalités de mise en oeuvre des activités, missions ou responsabilités particulières. L'IEN propose à l'IA les décisions individuelles d'attribution de la part modulable en fonction de la participation effective aux missions ou responsabilités mentionnées."

Morceau choisi 3 :
"Pour le Second degré, le chef d'établissement présente en conseil d'administration, après avis du conseil pédagogique, les modalités de mise en oeuvre des activités, missions ou responsabilités particulière. Le chef d'établissement propose ensuite au Recteur les décisions individuelles d'attribution de la part modulable en fonction de leur participation effective aux activités, missions ou responsabilités mentionnées."

Ainsi, outre le glissement sensible du rôle du directeur d'école dans le premier degré, qui sera consulté sur l'attribution de la part modulable, on assiste à un bouleversement du

travail en équipe tel qu'il est le plus souvent entendu en zone d'éducation prioritaire.

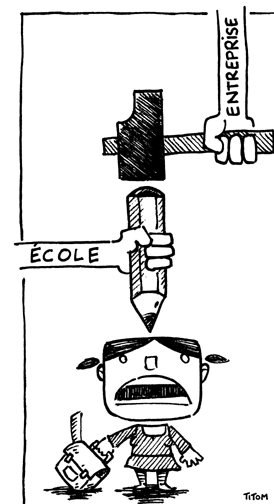
La consultation du Conseil Pédagogique – mince illusion de verni démocratique – met en place un véritable système de "kapo", les collègues étant amenés à se fliquer les uns les autres. Et le chef d'établissement aura de fait un pouvoir accru sur le volet pédagogique du travail de l'enseignant, renforcé par ailleurs par la disparition des inspections.

Diviser pour mieux régner

Anticipant les réactions hostiles des personnels concernés, le dispositif, qui remplace de fait la NBI s'applique à tous les personnels, toutefois, ceux qui percevaient la NBI "à l'ancienne" avant l'entrée en vigueur du décret peuvent la conserver à titre personnel s'ils y trouvent avantage.

Riposte collective !

Refusons ce dernier avatar de la politique de destruction massive de l'éducation prioritaire en élaborant des réponses collectives en heures d'informations syndicales !



* c'est nous qui soulignons
Pour retrouver le texte complet : décret n°2011-1101 du 12 septembre 2011, JORF n°0212 du 13 septembre 2011, arrêté du 12 septembre 2011.



Débat à la librairie "La Gryphe" Pédagogie et Révolution, questions de classe

Samedi 7 janvier à 15 h, 7 rue

Sébastien Gryphe, Lyon 7^e



Entre le cauchemar éducatif managérial et le corporatisme étreint, entre l'élitisme républicain et l'illusion pédagogue, reste-t-il encore une place pour des pratiques sociales et pédagogiques porteuses d'un projet collectivement et individuellement émancipateur ?

Débat avec des camarades de la CNT éducation, Jipi et Grégory Chambat auteur de Pédagogie et révolution, questions de classe et (re)lectures pédagogiques, (éd. Libertalia) qui esquisse le bilan d'un siècle de pratiques et de luttes pour une éducation réellement émancipatrice et du numéro spécial des revues "N'autre école" et "l'Émancipation" consacré à "Compétences et résistances".

Début octobre, les personnel-le-s du secteur de la logistique de l'ENS se sont mis en grève pendant 12 jours et tous les secteurs se sont mobilisés pendant une journée.

Illes dénonçaient notamment les dysfonctionnements liés à la nouvelle politique de la direction et à la fusion de l'ENS de Lyon, l'ENS LSH et l'INRP, entraînant des conditions de travail insupportables.


Les moyens fournis sont constants, voire en baisse, alors même que la fréquentation de l'école augmente et que la fusion a amené une surcharge importante de travail. Les nouvelles méthodes managériales tendent à rendre les personnel-le-s "mono-tâches", cloisonné-e-s. Il n'est plus question de s'entraider ou d'être autonome. L'empilement des niveaux hiérarchiques crée des petit-e-s chefs qui visent simplement à garder leur place et à obtenir des primes. Ils servent à maintenir la pression et à empêcher que tout-e-s prennent conscience collectivement de leurs oppressions, de leur précarisation. De plus, les cas individuels de grave souffrance au travail, et parfois de harcèlement, se multiplient du fait de pratiques de management autoritaire. Les services sont totalement désorganisés : répartition très disparate des tâches, non-remplacement chronique des congés maladies, maternité et départs en retraite, doublonnage des services et des missions. Les règles élémentaires de sécurité ne sont plus respectées dans le but de faire des économies supplémentaires.

Après s'être réuni-e-s en AG, illes se sont mobilisé-e-s dans le but d'obtenir une organisation du travail stabilisée avec des organigrammes de service mieux définis et moins hiérarchiques, des définitions de postes plus cohérentes, des créations de postes chaque fois que cela est nécessaire, une

évaluation de la charge de travail induite par les réorganisations en cours et par tout nouveau projet, ou, à défaut, un ajustement des charges de travail avec les moyens disponibles, et enfin, l'abandon des méthodes de management basées sur la pression et la compétition.

Par crainte que le mouvement prenne de l'ampleur, la direction a répondu aux demandes des personnel-le-s de la logistique en leur accordant certaines revendications. La présidence annonce l'embauche de trois agents supplémentaires. Cependant, ces trois agents seront des contractuels, contribuant à la multiplication des postes précaires. De plus, la direction annonce l'extension de l'externalisation par l'attribution de quatre nouveaux secteurs de nettoyage à des sociétés extérieures en mai 2012.

Cet accord nous montre une fois de plus qu'il ne faut pas se laisser bernier par nos oppresseurs dont les promesses finissent toujours en eau de boudin. Comme partout, on observe une précarisation accrue des personnel-le-s, la volonté de soumettre toujours plus les travailleur-euses, une hiérarchie autoritaire, et à terme la privatisation de l'éducation et de la recherche. Seules notre auto-organisation et nos luttes peuvent faire face aux logiques de pouvoir, de compétition et de profit qui sous-tendent toutes les attaques actuelles à l'encontre des travailleur-euses. Réclamons toujours plus à ceux et celles qui nous volent et nous exploitent chaque jour.

 «Tartagueule à la récré», comme l'ensemble des publications de la CNT, est rédigé et maqueté par des militant-e-s après leur journée de travail. Notre syndicat, refusant toute bureaucratisation, fonctionne sans permanents et sur la base de la rotation des tâches, afin que chacun-e s'implique concrètement dans la vie du syndicat.

- Je souhaite rester en contact avec la CNT et recevoir le Tartagueule à la récré
- Je souhaite recevoir les mails d'information de la CNT (envoyez-nous un mail !)
- Je souhaite adhérer à la CNT (passez un mercredi !)

Nom / Prénom :

Adresse :

(à renvoyer à notre adresse
en cochant le choix correspondant)

